

me représenter lors des réceptions de travaux

me représenter lors des contrôles et signer les documents qui s'y rapportent

En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties du présent mandat, celui-ci devra être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Agent Comptable du CNASEA, 2 rue du Maupas, 87040 LIMOGES Cedex et prendra effet huit jours après la date de réception de la résiliation.

Signature du mandant (a)

A faire précéder de la mention

« Lu et approuvé, bon pour pouvoir »

Signature du mandataire (b)

A faire précéder de la mention

« Lu et approuvé, bon pour acceptation »

Les signataires du mandat doivent produire à l'appui du mandat une copie de leur pouvoir s'ils représentent une personne morale.
Il est rappelé que le mandat est personnel : il n'est ni cessible, ni transmissible.